

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /

BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L'ÎLE /

BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
État de la situation financière	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15
Renseignements complémentaires	16



SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
LLP OF CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

7878, autoroute Transcanadienne
Bureau 100
Montréal (Québec) H4T 1V6
Tél. 514 331-3229 Téléc. 514 331-2061

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de

**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE / BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND** (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux Organismes de bienfaisance, l'Organisme tire ses produits de dons et d'activités de collecte de fonds, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme, et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, insuffisance des produits sur les charges, de l'actif et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MLSG, sencl

Par Christos Govas, CPA auditeur

Montréal
Le 12 juin 2024

**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

Page 4

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	63 499 \$	44 314 \$
Placements temporaires (note 3)	367 540	411 604
Comptes à recevoir (note 4)	21 879	20 715
Dépôts et frais payés d'avance	39 569	16 744
	492 487 \$	493 377 \$
Passif		
Passif à court terme		
Comptes à payer et frais courus (note 6)	28 294 \$	56 165 \$
Revenus reportés	52 845	3 000
	81 139	59 165
Actifs nets		
Affecté à l'externe - Fonds St-Jules	4 805	5 279
Affecté à l'externe - Fonds Mentorat 16-21	21 737	3 794
Affecté à l'interne - Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial	(38 074)	(2 275)
Non affecté	422 880	427 414
	411 348	434 212
	492 487 \$	493 377 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /
 BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 5

	Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial		Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial		2024	2023
	Fonds Mentorat 16-21	Fonds St-Jules	Non affecté	Total	Total	Total
Solde au début	3 794 \$	5 279 \$	(2 275) \$	427 414 \$	434 212 \$	562 539 \$
Insuffisance des produits sur les charges	17 943	(474)	(35 799)	(4 534)	(22 864)	(128 327)
Solde à la fin	21 737 \$	4 805 \$	(38 074) \$	422 880 \$	411 348 \$	434 212 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND**

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 6

	2024	2023
Produits		
Subvention - Gouvernement Fédéral	9 871 \$	9 196 \$
Subvention - Gouvernement du Québec (Programme Soutien Organismes Communautaires)	86 684	63 992
Subvention - Actions Communautaires de l'Ouest de l'Île	10 000	19 000
Autres (annexe A)	449 777	415 307
	556 332	507 495
Activités et services		
Salaires et sous-traitance	312 438	321 532
Avantages sociaux	55 035	54 346
Frais de déplacements	4 998	2 219
Dépenses de bureau et frais généraux	14 410	19 317
Collecte de fonds	100 023	93 444
Honoraires professionnels	22 673	24 396
Assurances	28 295	22 720
Dépenses de programmes	7 509	17 499
Abonnements et permis	8 247	5 609
Publicité	5 406	3 838
Formations et conférences	1 400	8 470
Intérêts et frais de banque	432	1 342
Amortissement - immobilisations	-	1 332
	560 866	576 064
Insuffisance des produits sur les charges des opérations	(4 534)	(68 569)
Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial - (Insuffisance) des produits sur les charges (annexe B)	(35 799)	(64 743)
Fonds St-Jules - Excédent (insuffisance) des produits sur les charges (annexe C)	(474)	(3 740)
Fonds Mentorat 16-21 - (Insuffisance) des produits sur les charges (annexe D)	17 943	8 725
	(18 330)	(59 758)
Insuffisance des produits sur les charges	(22 864) \$	(128 327) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 7

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(22 864) \$	(128 327) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 332
	(22 864)	(126 995)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	(2 015)	(18 311)
	(24 879)	(145 306)
Activité d'investissement		
Placements temporaires nets	44 064	99 785
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	19 185	(45 521)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	44 314	89 835
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	63 499 \$	44 314 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES OPÉRATIONS

Les Grands Frères et Les Grandes Soeurs de l'Ouest de l'Île / Big Brothers and Big Sisters of West Island a été constitué sans capital-actions en vertu de la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec. Il a obtenu le statut d'exonéré d'impôt en tant qu'Organisme de bienfaisance enregistré et son numéro d'enregistrement est le #119015881RR0001. La mission de l'Organisme est de jumeler des petits(es) frères/soeurs de familles monoparentales avec des grands(es)frères/soeurs. En 1998, l'Organisme a aussi commencé un programme de mentorat dans les écoles avec les conseils scolaires locaux.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité des contributions

Les Grands Frères et Les Grandes Soeurs de L'Ouest de L'Île utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour ses activités:

Les contributions affectées qui sont liées aux opérations générales sont comptabilisées dans les revenus du Fonds d'Opération dans l'année où les dépenses liées sont engagées. Toutes autres contributions affectées sont comptabilisées dans les revenus du fonds affecté approprié.

Généralement, tous les revenus sont comptabilisés sur une base d'exercice; excepté les dons qui sont comptabilisés quand ils sont reçus.

Les frais et les dons reçus ou les dépenses engagées durant l'année courante qui sont reliés aux programmes futurs sont reportés l'année suivante.

Biens et services donnés

Les états financiers ne reflètent pas la valeur des services apportés par les bénévoles ou les biens donnés pas les fournisseurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

L'Organisme passe à la dépense toutes les acquisitions d'immobilisations mineures.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'Opération comprend les activités d'opérations courantes de Les Grands Frères et Les Grandes Soeurs de l'Ouest de l'Île. Les salaires sont réalloués du Fonds d'Opération au Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial et au Fonds Mentorat 16-21 sur une base d'heures engagées pour l'exécution des activités de chaque programme. Toutes autres dépenses générales qui sont communes à l'administration de l'organisation et qui ne sont pas attribuées aux autres fonds en raison de la difficulté d'établir une répartition précise sont comptabilisées au Fonds d'Opération.

Fonds St-Jules

Le montant original comptabilisé pour ce fonds a été donné spécifiquement afin de couvrir le coût pour envoyer un enfant au camp. Tous les autres montants reçus, incluant les intérêts sur le dépôt à terme, ont été ajoutés au fonds; tous les coûts engagés pour les frais du camp ont aussi été imputés à ce fonds.

Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial

Tous les montants reçus pour le programme de Mentorat Scolaire / Programme Spécial ont été comptabilisés dans ce fonds; tous les coûts directs associés à ce programme ont été imputés au fonds.

Fonds Mentorat 16-21

Ce fonds a été établi durant l'année pour supporter le programme de Mentorat 16-21. Ce programme offre aux jeunes, âgés de 16 à 21 ans ayant un historique de placement soit en famille d'accueil ou en centre de réadaptation, l'occasion d'être jumelés avec un mentor qui sera une présence positive supplémentaire dans sa vie. Une entente de financement a été signée avec l'Association Grands Frères Grandes Soeurs du Québec (AGFGSQ) en lien avec le Ministère de la Santé et des Services Sociaux pour une période de trois (3) ans, se terminant le 30 juin 2024.

Tous les montants reçus pour le programme de Mentorat 16-21 ont été comptabilisés dans ce fonds; tous les coûts directs associés à ce programme ont été imputés au fonds.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, à l'exception des comptes clients d'une société sous contrôle commun, et des effets à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale liée à des éléments autres qu'en capital est comptabilisée lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'Organisme s'est conformé et continuera de se conformer à toutes les conditions de l'aide. Le montant de l'aide gouvernementale est comptabilisé comme revenu.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2024	2023
Fonds d'Opération (note 1)	355 582 \$	400 000 \$
Fonds affecté - St-Jules (échéant le 4 avril 2024, portant intérêt au taux de 2,27% (2023: 2,27%))	7 898	7 544
Fonds d'Opération - affecté (note 2)	4 060	4 060
	367 540 \$	411 604 \$

**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

Page 12

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES (suite)

Note 1

Les placements temporaires se composent de certificats de placement garantis avec des intérêts annuels entre 4% et 4,75% (2023: entre 1,15% et 4,25%), échéant entre le 21 décembre 2024 et le 30 mai 2025.

Note 2

Un certificat de placement garanti de 4 060 \$ a été donné en garantie sur les cartes de crédit de l'Organisme. Le solde dû sur les cartes de crédit, en date du 31 mars 2024 est NUL (2023: NUL).

4. COMPTES À RECEVOIR

	2024	2023
Intérêt gagné - Fond d'opération	2 592 \$	1 699 \$
Taxes de vente	9 011	9 230
Levée de fonds	10 276	9 786
	21 879 \$	20 715 \$

5. IMMOBILISATIONS

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de bureau	7 265 \$	7 265 \$	- \$	- \$

6. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Comptes à payer et frais courus	15 559 \$	39 094 \$
Salaires et vacances à payer	12 735	17 071
	28 294 \$	56 165 \$

**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

Page 13

7. REVENUS REPORTÉS

	2024	2023
Charges		
Solde au début	3 000 \$	26 500 \$
Montants reçus pour des collectes de Fond d'operation	68 250	3 000
Montants reconnus comme revenus durant l'année-dons	(15 405)	-
Montants reconnus comme revenus durant l'année - levées de fonds	(3 000)	(26 500)
Solde à la fin	52 845 \$	3 000 \$

8. SOLDES INTERFONDS

Au cours de l'exercice financier, le Fonds d'Opération a fait des transferts interfonds de 35 799 \$ (2023: 64 743 \$) au Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial, de 828\$ (2023: 3 955 \$) au Fonds St-Jules et ont reçu 21 737 \$ (2023: 8 725 \$) du Fonds Mentorat 16-21.

Les soldes interfonds ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2024, le Fonds d'Opération avait des montants à payer aux (à recevoir des) fonds affectés suivants:

	2024	2023
Charges		
Fonds St-Jules	(38 074) \$	(2 275) \$
Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial	3 093	(2 265)
Fonds Mentorat 16-21	21 737	3 794
	(13 244) \$	(746) \$

9. PROPRIÉTÉ DE GESTION DU CAPITAL

L'objectif de l'Organisme quant à la gestion de son capital consiste à protéger ses actifs et assurer la continuité de ses opérations de sorte qu'elle puisse poursuivre ses programmes existants et créer de nouveaux programmes pour les membres de la communauté. L'Organisme définit son capital selon ses actifs nets non affectés.

L'Organisme pourrait subir un impact sur son capital de base en empruntant et en refinançant son fonds de roulement existant. Le surplus annuel non affecté s'accumule et fait partie de son capital de base. L'Organisme investit les fonds non requis à court terme dans des placements garantis. Pour assurer de la liquidité, seule une partie du capital de base est investi. Le capital de base est réduit lorsque les charges annuelles non affectées excèdent les produits.

L'Organisme et son conseil d'administration surveillent rigoureusement le capital de base en préparant des prévisions financières annuelles et par l'analyse mensuelle de l'information financière.

**10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU
FONCTIONNEMENT**

	2024	2023
Comptes à recevoir	(1 164) \$	(4 881) \$
À recevoir du Fond d'Opération	(22 825)	(1 171)
Comptes à payer et frais courus	(27 871)	11 241
Revenus reportés	49 845	(23 500)
	(2 015) \$	(18 311) \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et sa dette à long terme.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

12. FOURNITURES DE BUREAU ET FRAIS GÉNÉRAUX

En vertu d'un bail signé en juin 2020 et renouvelé au courant de l'exercice échéant en juin 2025, l'Organisme loue ses locaux pour un montant annuel de \$1. Selon les termes du bail, sont inclus les services accessoires tels que télécommunications, services publics et autres fournitures de bureau.

**LES GRANDS FRÈRES ET LES GRANDES SOEURS DE L'OUEST DE L' ÎLE /
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF WEST ISLAND**

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 16

	2024	2023
Annexe A - Autres		
Dons	169 218 \$	142 307 \$
Levées de fonds	261 104	265 114
Intérêt gagné	19 455	7 886
	449 777 \$	415 307 \$

Annexe B - Fonds Mentorat Scolaire / Programme Spécial - (Insuffisance) des produits sur les charges

Dépenses

Salaires attribués au programme	35 799 \$	64 743 \$
---------------------------------	-----------	-----------

Annexe C - Fonds St-Jules - Excédent (insuffisance) des produits sur les charges

Revenus

Dons et intérêts	354 \$	215 \$
------------------	--------	--------

Dépenses

Frais de camp	(828)	(3 955)
	(474) \$	(3 740) \$

Annexe D - Fonds Mentorat 16-21 - (Insuffisance) des produits sur les charges

Produits

Subvention - AGFGSQ	40 865 \$	40 865 \$
---------------------	-----------	-----------

Charges

Salaires attribués au programme	(22 922)	(32 109)
Dépenses directes liées au programme	-	(31)
	(22 922)	(32 140)
	17 943 \$	8 725 \$